

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 145 (2000)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Un colloque d'histoire militaire à Bruxelles : les alliances militaires depuis 1945. 2e partie  
**Autor:** Weck, Hervé de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-345997>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Un colloque d'histoire militaire à Bruxelles...

## Les alliances militaires depuis 1945 (2)

Du 29 août au 4 septembre 1999, la Commission belge d'histoire militaire, sous la direction de Luc De Vos, professeur à l'École royale militaire, et de Patrick Lefèvre, conservateur du Musée royal de l'Armée, organise à Bruxelles le XXV<sup>e</sup> Colloque de la Commission internationale d'histoire militaire (CIHM). Quelques trente communications sont axées sur *Les alliances militaires depuis 1945*, un thème incontournable l'année qui marque le cinquantenaire de la création de l'OTAN<sup>1</sup>.

■ Col Hervé de Weck

### Des neutres face à l'OTAN

#### «La neutralité permanente et l'OTAN: le cas de l'Autriche»

Depuis quelques années, souligne Manfred Rauchensteiner, on se demande en Autriche s'il faut adhérer à l'OTAN. La question s'est déjà posée en 1948, lorsque le Conseil national de sécurité et le Département d'Etat américains envisageaient d'intégrer immédiatement dans l'Alliance atlantique les Etats scandinaves et le Portugal, dans un deuxième temps, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Irlande et la Suisse.

Pour l'Autriche, occupée par les puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale, donc par l'Union soviétique, il s'agit d'éviter une division du territoire comme en Allemagne. Les réflexions concernant une adhésion à l'OTAN sont concomitantes avec l'intention déclarée des Soviétiques de se

retirer de leur zone d'occupation; une demande d'adhésion risquerait de prolonger la présence soviétique. En 1949, Moscou avait, semble-t-il, interrompu les négociations concernant un retrait, par crainte de voir l'Autriche entrer à l'OTAN. En 1955, le Traité d'Etat est signé, à la condition que Vienne adopte une neutralité selon le modèle suisse, un statut et une politique imposée à l'Autriche, que la plupart des Etats occidentaux voient d'un mauvais œil.

En 1958, les Etats-Unis interviennent militairement au Liban. Certains de leurs avions, partis d'Allemagne, empruntent l'espace aérien autrichien: c'est une violation de la neutralité. Dans la foulée, des mesures sont prises en Autriche pour assurer une «résistance symbolique» contre l'Ouest, ce qui ne correspond pas aux normes juridiques de la neutralité. En Union soviétique, on considère cet Etat, orienté vers l'OTAN, comme un ennemi potentiel; en cas d'affrontement Est-Ouest, il se trouverait dans la zone d'opérations des

forces occidentales. En 1960, Khrouchtchev déclare publiquement que, si l'OTAN tirait des missiles par-dessus le territoire autrichien, Vienne devrait immédiatement agir, sinon le Pacte de Varsovie interviendrait. Une violation de l'espace aérien autrichien serait considérée comme une rupture de la neutralité, donc comme un motif de guerre.

Vienne se trouve face à un dilemme stratégique! Si l'OTAN opérait sur le fuseau le plus court entre l'Italie et l'Allemagne, avant que le Pacte de Varsovie n'ait envahi l'Autriche, faudrait-il déclarer la guerre à l'OTAN et demander l'appui du Pacte? En cas d'offensive venue de l'Est, faudrait-il sacrifier le gros de l'armée fédérale et ne pas demander l'aide de l'Ouest, parce qu'une alliance conclue après la violation du territoire autrichien aggraverait le risque de feux nucléaires sur l'Autriche? Concernant ce second scénario, on estime à l'OTAN la capacité de résistance des forces autrichiennes à un jour...

<sup>1</sup> Première partie, voir RMS, mars 2000.

**«La neutralité militaire de la Finlande entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie»**

L'issue de la Seconde guerre mondiale, rappelle le général Kanninen, est particulièrement lourde pour la Finlande qui se trouve, entre autres, obligée de louer à l'Union soviétique la base militaire de Porkkala, à quelque trente kilomètres de sa capitale. L'armistice impose de sévères limitations aux forces armées: pas plus de 42000 hommes et de 60 avions, interdiction de posséder des bombardiers, des sous-marins, des missiles. Les organisations militaires volontaires doivent être démantelées. Les communistes finlandais, qui s'étaient réfugiés en Union soviétique, reviennent au pays, un des leur va même diriger la police de l'Etat...

En 1956, l'Armée rouge quitte les lieux et Porkkala est rendu à la Finlande. Le traité d'amitié et d'assistance mutuelle avec l'URSS contraint pourtant le pays à une coopération militaire en cas de guerre. Le président Kekkonen, entre 1956 et 1981, réussit à faire louvoyer le pays à travers de nombreuses crises de sa politique de neutralité: les Etats occidentaux ne croient pas à la neutralité de la



*Bruxelles: le Parc du Cinquantenaire. Le Musée royal de l'armée se trouve à gauche de l'arc de triomphe.*

Finlande. Le traité d'amitié désigne l'Allemagne comme l'ennemi «privilegié», tandis que l'opinion publique désigne l'Union soviétique! La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ne s'en tiendra pas moins à Helsinki en 1975.

Des divergences et des tensions apparaissent entre le Président, commandant des forces armées, et l'Etat-major général. Kekkonen estime qu'en cas de guerre, la Finlande serait forcée de collaborer avec l'Union soviétique. Le commandement militaire admet ce point de vue comme une réalité politique, mais mise tout sur la capacité de l'armée à défendre le pays par ses propres moyens. L'Etat-major général n'a jamais exposé ses plans au Président ou à la direction politique du pays, et personne n'a jamais traité de questions opérationnelles ou de renseignement avec le commandement soviétique. En revanche, les contacts de l'Etat-

major finlandais avec les Etats occidentaux et leurs services de renseignements sont ouverts, quoique confidentiels.

Ce contexte permet de comprendre la préparation à la défense tous azimuts et le fait que les commandants des régions militaires finlandaises soient habilités à commencer au besoin le combat, sans ordre du commandement supérieur. Entre 1945 et 1990, moment où l'Union soviétique implose, les Finlandais doivent lutter pour maintenir leur indépendance et leur régime démocratique face à leur grand voisin de l'Est.

**Deux contributions suisses**

Aux colloques de la Commission internationale d'histoire militaire, contrairement à ce que prétendent certains médias, la Suisse ne passe pas pour la «brebis galeuse», dont les autorités et la population ont commis toutes les turpitudes à l'é-



*Musée royal de l'armée: vue de la halle consacrée à l'aviation.*



*Musée royal de l'armée: un T-72 soviétique. La personne au premier plan (1,65 m) pour rendre sensible à la faible hauteur du char, ce qui pose de gros problèmes d'habitabilité dans la tourelle.*

poque du nazisme. Les communications suisses, qui traitent de la défense générale du pays pendant et après la Seconde Guerre mondiale, suscitent intérêt et compréhension.

Ainsi le colonel Hans Rudolf Fuhrer, de l'Ecole militaire supérieure à Au, qui présente les rapports entre la Suisse et l'OTAN, entre 1946 et le début des années 1980. Il met en évidence les contacts, au milieu des années 1950, entre le maréchal Montgomery et le conseiller fédéral Paul Chaudet, ce qui lui permet de poser les problèmes du droit de la neutralité en tant que droit de guerre et celui d'une alliance en cas d'invasion de la Suisse.

Le brigadier Fritz Stoeckli et le colonel Hervé de Weck s'occupent des «Préparatifs de défense en Suisse durant la guerre froide. Parallélisme ou com-

plémentarité avec l'OTAN». Malgré le «syndrome» de la Charité-sur-Loire qui tétanise politiciens et militaires à Berne et qui, dans les années 1980, empêche tout contact, même officieux, avec l'OTAN, on a en Suisse une image assez exacte de la menace que représente le Pacte de Varsovie. Les exercices opératifs, les exercices d'états-majors de corps d'armée et de division montrent même que des commandants de Grande Unité prennent spontanément en compte une éventuelle collaboration avec les forces des Etats voisins en cas d'invasion de la Suisse<sup>2</sup>.

### **Pierre Messmer, le gaulliste «modèle 1960»**

A Bruxelles, une des séances de travail est réservée aux té-

moignages de personnalités: le ministre polonais Bronislaw Geremek, l'ancien premier ministre belge Pierre Harmel, l'ancien secrétaire général de l'OTAN, Willy Claes et l'ancien premier ministre français Pierre Messmer.

Le témoignage d'un Pierre Messmer très en verve, âgé aujourd'hui de plus de quatre-vingts ans, fait pénétrer dans le monde des décideurs gaullistes des années 1960. Le 7 mars 1966, le général de Gaulle annonce la sortie de la France du commandement intégré de l'OTAN, mais pas du traité de l'Atlantique-Nord. Les *Mirage* armés de bombes nucléaires de 25 KT sont quasiment opérationnels, comme le premier sous-marin nucléaire français. Cette décision était prévisible depuis 1958, d'autant plus que, depuis la fin de la guerre d'Algérie (1962), les troupes qui y étaient engagées n'ont pas été remises sous commandement de l'OTAN.

D'après Pierre Messmer, l'attitude du Gouvernement et du commandement américains explique cette décision. Washington refuse de communiquer à Paris la liste des objectifs nucléaires et n'accepte pas le principe de la «double clé» pour les armes nucléaires de l'OTAN stationnées en France. Le concept américain de la riposte graduée élargit encore le fossé. La décision française surprend les dirigeants de l'OTAN qui n'ont pas cru que de Gaulle aurait ce «culot»... Pendant la campagne électorale française en 1967, aucun parti ne parle

<sup>2</sup>La RMS publiera les versions orales des communications suisses.

de l'OTAN, ce qui prouve une certaine unanimité nationale. Il en va de même en 1969 lors de l'élection du président de la République.

Pierre Messmer se garde de dire que la décision française déstabilise le système de défense de l'OTAN, à un moment où le Pacte de Varsovie fait planer sur l'Europe occidentale une menace très grave. Abordant l'époque actuelle, il affirme que la France ne rejoindra pas l'organisation intégrée de l'Alliance, car elle veut construire un système européen de sécurité. Pour lui, l'OTAN n'a, aujourd'hui, plus de raison d'être! Attitude typique d'un gaulliste des années 1960, dont la conclusion va susciter des réactions lors de la discussion!

## Bilan

Le professeur André Corvisier consacre une partie de ses conclusions scientifiques aux conséquences de la guerre froide au sein même de la Commission internationale d'histoire militaire. En 1969, la Commission soviétique d'histoire militaire est admise comme membre de la CIHM. L'antagonisme avec la Commission des Etats-Unis, les tensions Est-Ouest posent des problèmes délicats, en particulier l'organisation en 1984 d'un colloque en Israël, consacré aux conflits entre petites et grandes puissances. Bien que les organisateurs israéliens aient garanti que toute personne intéressée, même en provenance des Etats arabes, pourra participer, la



*Le quartier des institutions européennes à Bruxelles un dimanche matin. Tous les bâtiments européens ne sont pas des chefs-d'œuvre architecturaux. Les Bruxellois appellent le bâtiment du Parlement européen le «caprice des dieux», allusion, entre autres, à sa forme!*

Commission internationale est sur le point d'imploser.

*«Nous n'avons pas d'alliés éternels et nous n'avons pas de perpétuels ennemis, seuls nos intérêts sont éternels et perpétuels, et c'est notre devoir de les suivre.»*

Lord Palmerston

A Tel-Aviv ne se rencontrent que les membres «occidentaux» du Bureau. Quelques semaines plus tard, le président se rend à un colloque à Varsovie, où il rencontre les membres «Pacte de Varsovie» du

Bureau; les Roumains, à qui Moscou a interdit de se rendre à Tel Aviv, brillent par leur absence. Dans une troisième phase, André Corvisier rencontre les Roumains à un colloque à Bucarest, auquel les Soviétiques ne participent pas, vu l'absence des Roumains à Varsovie! A l'époque, il faut être historien et diplomate<sup>3</sup>! Les choses ont bien changé depuis 1990: la Commission russe risque d'être expulsé de la Commission internationale d'histoire militaire, puisqu'elle n'a plus payé ses cotisations depuis dix ans!

H. W.

<sup>3</sup>Les Actes du Colloque de Bruxelles peuvent être commandés à l'adresse suivante: col Dominic Pedrazzini, Bibliothèque militaire fédérale, Palais fédéral-Est, 3003 Berne (fax + 31/324 50 93).